



70^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations-Unies
Première Commission
2015

Déclaration de la délégation marocaine au titre du Groupe de questions 5 "Le désarmement et la sécurité au niveau régional"

M. Bouchaib Eloumni, Ministre plénipotentiaire,
Mission Permanente du Royaume du Maroc à New York

New York, 30 octobre 2015

Monsieur le Président,

1. La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non Alignés ainsi qu'au nom des Groupes africain et Arabe.
2. Le Maroc considère que la **coopération régionale et sous régionale** représente un levier essentiel pour la sécurité et la stabilité, et pour répondre au terrorisme, au crime organisé et aux mouvements séparatistes qui représentent un véritable défi à la stabilité, la sécurité et au développement des Etats, en particulier en Afrique.
3. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région **sahélo-saharienne**, incite, plus que jamais, à multiplier les efforts pour renforcer la coopération entre les Etats de la région sur la base d'une approche inclusive.
4. Le Royaume du Maroc a été parmi les premiers Etats à alerter la communauté internationale aux connections dangereuses entre le terrorisme, les trafics de drogue, d'armes, d'êtres humains et les prises d'otages, des touristes innocents et des travailleurs humanitaires et même des responsables des Nations Unies. Le Maroc avait alors appelé à une action concertée des Etats de la région du Sahel et du Maghreb pour agir, à titre préventif et endiguer les effets néfastes déjà perceptibles de ces activités.
5. Les événements au Nord du **Mali** et l'atteinte sérieuse portée à son intégrité territoriale, l'expansion du Groupe terroriste de Boko Haram, qui étend son influence dans la zone sahélo-saharienne et le flux de combattants terroristes étrangers et de criminelles n'ont fait que confirmer nos craintes et démontrer que la menace d'instabilité n'était pas une hypothèse, mais une réalité immédiate aux conséquences néfastes pour l'ensemble de la région. Ce qui a élucidé les préoccupations marocaines manifestées et l'appel du Royaume, en conséquence, à une action concertée des Etats de la région du Sahel et du Maghreb pour lutter ensemble contre lesdites activités, le crime transnational et le terrorisme.

6. Dans ce contexte, le Maroc a abrité, en juillet 2015, la Conférence inaugurale de l'Initiative sur la sécurité frontalière élaborée par le Maroc et les États-Unis d'Amérique en collaboration avec le Forum Global de Lutte Contre le Terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.
7. Dans le même esprit, et pour lutter contre l'instabilité et le terrorisme, et dans le cadre de ses responsabilités envers le pays frère de **Libye**, le Maroc n'a pas manqué de contribuer au dénouement pacifique de la situation en Lybie en abritant le dialogue inter-libyen qui a permis d'aboutir à l'Accord politique libyen de Skhirat.
8. Le Maroc soutient l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en raison de leur contribution à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes de destruction massive, et au renforcement de la paix et la sécurité régionales et internationales.
9. C'est dans cet esprit que le Maroc a été parmi les premiers signataires, en 1996, du Traité faisant de **l'Afrique** une zone exempte d'armes nucléaires. Le Maroc demeure attaché aux objectifs du traité qui devront être réalisés dans le plein respect de la légalité internationale et de l'intégrité territoriale des Etats.
10. Il est à rappeler que le Maroc est partie à tous les instruments relatifs aux ADM, y compris le TNP, comme il a conclu un Accord de garanties généralisées dès 1973. De plus, le Maroc a volontairement conclu un Protocole Additionnel entré en vigueur en 2011 dans le cadre de sa politique de transparence et du respect de ses engagements internationaux.

Monsieur le Président,

11. Il est incontestable que l'universalité d'un traité aussi important que le TNP sert l'objectif commun de la sécurité collective. Le Maroc souligne l'importance de l'adhésion au TNP et la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA, par tous les États de la région du **Moyen-Orient**, y compris Israël.
12. Il est regrettable que la Conférence d'examen du TNP n'ait pas pu prendre des décisions pour faire avancer les efforts internationaux visant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen Orient en application de la résolution de 1995. Une Conférence internationale sur cette question pourrait présenter une occasion historique pour déclencher un processus qui permettrait de débarrasser la région des armes de destruction massive et renforcer la paix et la sécurité régionales.

Je vous remercie.

★★★